

L'an deux mil seize, dix-huit heures, le Vendredi 29 avril, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Maison des Associations en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M^{eur} GAILLARD, Maire, M^{eurs} LOGNON, COTTEL, VANDEWALLE, M^{mes} RUFFET, BRUNET, Adjoints, M^{eurs} CHARPENTIER, METAIS, BIENAIME, DUBOIS, LETHELLIEZ, M^{mes} DEMORY, LEBRUN, FRANCIERE, LASORNE, HETELAY, GAPENNE, PRUVOST.

Absents excusés : M^{me} DIRUY qui donne pouvoirs à M^{me} RUFFET,
M^{me} CARON qui donne pouvoirs à M. METAIS,
M. ANSARD qui donne pouvoirs à M. LOGNON,
M. DELAFOSSE qui donne pouvoirs à M^{me} HETELAY,
M. PACCEU qui donne pouvoirs à M. COTTEL.

Secrétaire de séance : M^{me} RUFFET.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) – 2016

-Vu la décision par laquelle le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de Nièvre et Environs a approuvé la répartition du FPIC entre la CCVNE et ses communes membres pour l'année 2016,

-Ouïe la proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal,

par 23 voix pour,
00 voix contre,
00 abstention,

-approuve la répartition du FPIC 2016 entre la CCVNE et ses communes membres conformément à la délibération adoptée par le Conseil Communautaire de la CCVNE le 25 avril 2016,

-autorise M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHETIQUE

-Vu la procédure d'appel public à concurrence diligentée pour l'aménagement d'un terrain de football synthétique à FLIXECOURT (80420),

- Ouïe la proposition de la Commission d'appel d'offres,

-Ouïe la proposition de M. le Maire,

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

-décide de retenir l'offre mieux-disante (offre variante) de la Société RENOV'SPORT pour un montant de 296 435.68 € HT afin de mener à bien l'aménagement d'un terrain de football synthétique,

-autorise M. le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce marché ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.